

CHARTRE DE PARIS DEPECHEES

Paris Dépêches est un site Web d'informations générales **indépendant** (pure player) et gratuit. Son but est d'**intégrer les lecteurs dans le processus journalistique** et de **favoriser les échanges et le partage d'informations** sur Paris et sa grande région.

Il n'est adossé à aucun groupe de presse existant et ne dépend ni d'un actionnaire ou groupe d'actionnaires, ni d'une quelconque institution qui chercheraient à travers ce site à influencer sur la vie politique, économique, sociale ou culturelle du pays. Il est édité par une association de la loi 1901 à but non lucratif : *Association pour un média libre et collaboratif francilien (AMLCF)*. Il jouit ainsi d'une totale autonomie de fonctionnement dans la recherche, le traitement et la publication de l'information.

PARIS DEPECHEES ET VOUS - ORGANISATION

Paris Dépêches a pour objectif de créer un « journalisme participatif ». Contrairement aux internautes, dont la lecture de Paris Dépêches reste entièrement gratuite, les adhérents, en échange d'une **contribution de 5€ par an**, ont la possibilité de :

- **proposer des sujets** qu'ils souhaitent que la rédaction traite. Le bureau rédactionnel sélectionnera les sujets qu'il juge les plus pertinents. Une liste de sujets proposés pourra être soumise au vote des adhérents. Dans ce cas, les sujets récoltant le plus de voix seront prioritairement traités par la rédaction de Paris Dépêches, avec les moyens humains et financiers de l'association.
- **proposer des articles** à publier sur le site. Outre l'information délivrée par ses journalistes, Paris Dépêches est également un espace de contributions personnelles réservé aux adhérents de l'association. Une organisation qui a pour but de valoriser l'information, le partage, les débats et les échanges tout en respectant la liberté d'expression et le pluralisme.

Afin de respecter l'ensemble de ces valeurs, Paris Dépêches demande à tous ces contributeurs de se soumettre aux règles de fonctionnement de l'association et à la législation en vigueur régie par la [loi du 29 juillet 1881](#) sur la liberté de la presse.

L'équilibre financier du site dépend essentiellement des adhésions à l'association, de dons, d'éventuelles subventions et d'éventuels partenariats avec des institutions ou d'autres associations. Ces dernières ne disposeront par ailleurs d'aucun moyen de pression et d'aucun pouvoir décisionnaire au sein de l'association ou du bureau de rédaction.

Paris Dépêches pourra également percevoir des fonds par le biais des annonces publicitaires non invasives, prévues dans plusieurs modules pré-maquettés.

En adhérent à Paris Dépêches, vous vous engagez à respecter la présente Charte de participation et le *règlement intérieur* de l'association, qui s'appliquent dans toutes les rubriques participatives, à toutes les contributions et tous les contributeurs, mais aussi au bureau de rédaction de Paris Dépêches.

NOS ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES COMMUNES

Les contributions publiées par les adhérents de Paris Dépêches relèvent exclusivement de leur responsabilité. Avant publication, Paris Dépêches se réserve un droit de regard sur les

contributions. Avec l'accord du contributeur, la rédaction de Paris Dépêches pourra apporter des modifications au texte **sans en modifier le sens**. L'article ne sera publié qu'après avoir reçu un avis favorable de son auteur.

Toutefois, dès lors qu'une publication est susceptible d'engager sa responsabilité pénale, Paris Dépêches pourra, conformément à la loi, procéder à la suppression de la publication après en avoir informé son auteur.

SIGNATURE

Un adhérent a la possibilité de publier en son nom ou sous un pseudonyme. Paris Dépêches vous recommande de publier en votre propre nom. Toutefois, si vous préférez le pseudonymat, veuillez prendre connaissance des règles suivantes :

- Votre pseudonyme ne pourra être changé,
- Il est interdit d'usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale et de choisir un pseudo de nature à créer la confusion ou à tourner en dérision une personne physique ou morale,
- Les pseudos contenant des allusions racistes, sexistes, homophobes ou xénophobes sont formellement interdits.

Au moment de votre adhésion, vous pourrez nous transmettre un court descriptif de votre situation (âge, sexe, situation professionnelle, etc...) et de vos centres d'intérêts. Ces informations seront ajoutées à la fin de votre publication uniquement avec votre accord préalable.

Le pseudonymat ne s'applique qu'aux personnes physiques et non aux personnes morales. Les contributions de ces dernières devront donc être obligatoirement signées en leur nom.

VOS CONTRIBUTIONS

Chaque adhérent a la possibilité de transmettre au bureau de rédaction de Paris Dépêches, sous les conditions précisées ci-dessous et sous sa pleine responsabilité, des textes, images, photographies, enregistrements vidéo ou audio. Si ces documents ne sont pas le fruit de leur propre travail, il devra préciser les sources pour chacun d'entre eux.

Le bureau de rédaction a pour référence la [Charte d'éthique professionnelle des journalistes](#) du Syndicat national des journalistes et invitent tous les contributeurs à s'en inspirer.

Toutes contributions publiées sur Paris Dépêches, ainsi que les commentaires publiés à la fin des articles, sont accessibles gratuitement à l'ensemble des internautes.

Tous les contributeurs doivent respecter les règles suivantes pour chacune de ses publications, qu'il s'agisse d'un billet, d'un commentaire, d'un article et quelle que soit sa forme (texte, image, vidéo, son...) :

Respect et politesse. Toutes insultes, injures, harcèlements, dénigrement et autres propos diffamatoires, envers une personne physique ou morale sont proscrites sur Paris Dépêches.

Respect de la vie privée. La divulgation d'informations relevant de la vie privée de toute personne, la divulgation d'informations permettant l'identification nominative et précise d'un adhérent usant d'un pseudonyme, la diffusion des adresses postales, électroniques et numéros de téléphone personnels de quiconque est interdite.

Liberté d'expression. Les contributions publiées doivent respecter la législation en vigueur et notamment les dispositions de la [loi du 29 juillet 1881](#) sur la liberté de la presse. Les contributions doivent être dénuées de tous :

- propos à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste;
- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion;
- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap;
- propos injurieux, diffamatoires, discriminants, portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, ou à la réputation et aux droits d'autrui;
- propos portant atteinte à la dignité humaine;
- provocation à la violence, au suicide, au terrorisme et à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illégales ou illicites;
- provocation, apologie ou incitation à commettre des crimes ou des délits et plus particulièrement des crimes contre l'humanité;
- réclame
- fausses nouvelles
- contenus pédopornographiques.

Droit d'auteur et propriété intellectuelle. Préalablement à toute publication d'un contenu, le contributeur se sera assuré de pouvoir justifier à tout moment de tout droit et autorisation requis pour la reproduction de tout texte, image, son ou vidéo contenu dans chacune de ses contributions. La publication de contenu par un contributeur vaut garantie par ce dernier à Paris Dépêches que le contributeur est titulaire de tous les droits afférents et/ou que le contenu est libre de droit. La responsabilité de Paris Dépêches ne pourra être impliquée à ce titre.

Si une personne, qui avait autorisé à utiliser son image ou une de ses créations, retire cette autorisation, le contributeur devra procéder à toutes mesures utiles pour respecter ses droits. Il devra prévenir le bureau de rédaction de l'association dans les meilleurs délais pour que les modifications soient faites au plus vite. A défaut et si Paris Dépêches en est informé, il pourra lui-même procéder à la suppression du contenu incriminé.

Mises en ligne à titre gracieux, ces contributions ne peuvent donner droit à aucune rémunération.

MODERATION

Paris Dépêches s'engage à publier la grande majorité de vos contributions. Cependant, afin de préserver la responsabilité juridique de Paris Dépêches et de ses adhérents, le bureau de rédaction se réserve un droit de regard sur les contributions. Avant toute publication, une contribution pourra être modifiée. Si les modifications sont jugées suffisamment conséquentes par le bureau de rédaction, le texte modifié sera préalablement proposée au contributeur et la mise en ligne ne s'effectuera qu'après qu'un accord ait été trouvé entre Paris Dépêches et le contributeur.

Paris Dépêches se réserve la possibilité de mettre en valeur, par choix éditorial et après publication, toute contribution, commentaire, billet ou profil.

Comme énoncé précédemment, Paris Dépêches se réserve le droit de supprimer toute contribution susceptible de contrevenir à la loi comme à la présente charte, ainsi que tout commentaire hors sujet, répété plusieurs fois, promotionnel ou grossier.

Un commentaire ne sera jamais modifié mais directement supprimé.

Les commentaires répondant à un commentaire supprimé sont susceptibles d'être également supprimés.

Les contributions révélant des propos injurieux, diffamatoires et/ou dénigrant envers un autre adhérent, nommément cité ou précisément identifiable, un journaliste de Paris Dépêches ou envers Paris Dépêches pourront être supprimées sans préavis, sans préjudice de la mise en œuvre d'autres actions y compris judiciaires.

Un bouton "alerter" est à la disposition de tous, y compris aux personnes non abonnées à Paris Dépêches, pour signaler un contenu perçu comme contrevenant à la présente Charte. En cas d'alerte, le bureau de rédaction décidera ou non du bien-fondé de cette requête et agira en conséquence.

REQUISITION JUDICIAIRE

Conformément à la législation en vigueur, Paris Dépêches détient et conserve les données de nature à permettre l'identification des adhérents.

Les données susceptibles d'être détenues et conservées par Paris Dépêches sont les suivantes :

- L'identifiant de l'adhérent ;
- Les nom et prénom ou la raison sociale ;
- Les adresses postales associées ;
- Les pseudonymes utilisés ;
- Les adresses de courrier électronique ou de compte associé ;
- Les numéros de téléphone ;
- Le mot de passe ainsi que les données permettant de le vérifier ou de le modifier, dans leur dernière version mise à jour ;
- Le type de paiement utilisé ;
- La référence du paiement ;
- Le montant ;
- La date et l'heure de la transaction.

Paris Dépêches conserve notamment les adresses IP des utilisateurs lors de leur inscription et lors de leur utilisation des services participatifs.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises aux autorités compétentes en cas de réquisition judiciaire, conformément à l'article 6, II de la loi n° 2004-575 sur la Confiance dans l'économie numérique.

En revanche, elles ne sont en aucun cas accessibles à l'équipe de Paris Dépêches ni utilisées à d'autres fins, commerciales notamment.

DROIT DE REPONSE

Paris Dépêches permet à toute personne mise en cause l'exercice du droit de réponse, en conformité avec l'article 6, IV, de la loi n° 2004-575 pour la Confiance dans l'économie numérique.